

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3547

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Cycle de l'eau - Études expérimentales et exploratoires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Anne Gersperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3547**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Cycle de l'eau - Études expérimentales et exploratoires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération études expérimentales et exploratoires fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021. Elle a fait l'objet d'une autorisation de programme par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2236 du 24 avril 2023.

I - Contexte et définition

Le changement climatique a un véritable impact négatif sur la disponibilité de la ressource en eau, ainsi que sur la qualité des milieux aquatiques. La multiplication des sécheresses et les étiages renforcés sur les cours d'eau rendent également certaines activités particulièrement vulnérables au changement climatique. Des conflits d'usages liés à la ressource s'observent déjà : usage agricole - irrigation, usage industriel - eau de process, utilisée dans les procédés industriels (refroidissement, eau d'alimentation des chaudières, eau de lavage, etc.), production hydroélectrique sur le Rhône, etc., et risquent de s'intensifier.

Il est donc important de réduire les consommations d'eau en priorité. En parallèle, le recours aux eaux non conventionnelles (ENC) est une solution à investiguer afin de proposer des ressources en eau qui n'aggravent pas la tension sur l'eau potable et les milieux aquatiques et afin de réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Cette opération est dédiée à la réalisation d'études expérimentales et exploratoires visant à répondre aux objectifs de la feuille de route de la Vice-Présidence dédiée au cycle de l'eau : réduire la consommation de la ressource en eau, valoriser les boues de station d'épuration, restaurer les milieux aquatiques, promouvoir les solutions fondées sur la nature, etc.

Cette opération, individualisée par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2236 du 24 avril 2023, a déjà permis de conduire des expérimentations autour de la valorisation des urines, notamment, au travers du programme de recherches KOLOS, qui vise à étudier le développement de nouvelles filières locales et circulaires de gestion des nutriments contenus dans les excréta humains et comprendre leurs conditions de réussite.

Elle a aussi permis de conduire une étude en partenariat avec les Voies navigables de France (VNF) sur l'assainissement des bateaux logements pour lequel la collecte des urines et excréta à la source est une des options envisagées.

La présente demande d'individualisation complémentaire porte sur la poursuite des expérimentations autour de l'assainissement des péniches et, également, la réalisation des études et expérimentations pour une meilleure valorisation des ENC.

Les ENC correspondent aux types d'eaux autres que celles issues d'un prélèvement direct sur la ressource naturelle et faisant éventuellement l'objet d'un traitement approprié par rapport à l'usage. À titre d'exemples, il peut s'agir d'eaux usées traitées, d'eaux de pluie ou d'eaux ménagères aussi appelées eaux grises, etc.

II - Objectifs

1° - Volet assainissement des péniches

Suite à l'étude partenariale avec VNF, des expérimentations peuvent être conduites sur des péniches pour mettre en œuvre des solutions de collecte à la source des eaux noires ou de traitement *in situ* par des solutions fondées sur la nature (par exemple barges flottantes de filtres plantés de roseaux).

2° - Volet ENC

La 1^{ère} phase de ce projet consiste en la réalisation d'un état des lieux des ressources en eau et des milieux aquatiques sur le territoire métropolitain pour qualifier les milieux à soulager en priorité. En parallèle, une série d'entretiens et d'interviews avec les services techniques de la Métropole et des communes est menée pour identifier, quantifier et cartographier l'ensemble des gisements et usages potentiels des ENC.

Enfin une étude de faisabilité sera externalisée pour approfondir un ou plusieurs projets pilotes de recours aux ENC. Cette étude de faisabilité qui apportera des données techniques approfondies permettant de juger la faisabilité du ou des projets de recours ENC envisagés.

III - Plan de financement

Le budget alloué à la réalisation de ces différentes études est de 96 300 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la poursuite des expérimentations autour de l'assainissement des péniches,

b) - la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité de valorisation des ENC sur le territoire métropolitain.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 - Assainissement pour un montant de 96 300 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 30 000 € HT en 2024,
- 66 300 € HT en 2025,

sur l'opération n° 2P19O9648.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 500 000 € HT en dépenses, en raison de l'individualisation complémentaire de 403 700 € HT à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-323575-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
